

LES TRIBUNAUX (suite)

JUGEMENTS EN COUR DE CIR-
CUIT

Arthur Prud'homme v. Jos. Charette, \$20.
 Alfred Mercure v. J. Hamany, \$54.
 P. P. Dulude v. Léo Trépanier, Saint-Laurent, \$20.
 Can. Syndicate v. D. Marchand, Lachine, \$22.
 Frank A. London v. Nelson Furniture Co., Calgary, \$66.
 Sam. Patenaude v. Ad. Delisle, Verdun, \$38.
 B. Fowler v. E. Kavanagh, Verdun, \$38.
 Ovilva Francoeur v. Robert Mines, Montréal, \$44.
 Nap. Trudeau v. Armand Daouse, \$46.
 J. B. Ravary v. Mathias Legault, \$22.
 Beaudoin Ltd. v. Camille Champagne, \$91.
 W. Stanlew v. W. G. Gilbert, \$80.
 J. O. Labrosse v. J. Z. Malo, \$10.
 C. A. Archambault v. J. O. Gaudette, et al, \$21.
 Geo McNulty v. Alex. Fournier, \$39.
 S. Caplan et al v. Albert Forest, \$12.
 S. Caplan v. A. Rattier, \$16.
 C. Harmel v. Jérémie Trahan, \$39.
 Cohen Ltd v. Ovide Houle, \$24.
 Beaudoin Ltd v. Robert Lindsay, \$26.
 Nap. Poulette v. John McKay, \$93.
 M. Lecker v. J. Languedoc, \$36.
 Merchans Coal Co. v. Geo. Renaud, \$9.
 Cohen Ltd v. Geo. Morency, \$10.
 Pierre Gareau v. H. Heneault, \$4.
 Conen Ltd v. Walter Flavin, \$19.

Perrin Frères & Co. v. T. Hefferman, Eastern Township Furniture Co. v. Camille Duplain, \$26.
 Merchants Coal Co. v. Jos. Larose, \$8.
 D. T. Chagnon v. J. P. Parker, \$49.
 A. Marchand v. Eusèbe Courtemanche, \$5.
 C. A. Primeau v. Ad. Pespates, \$15.
 Kate Collins, v. Omer Leduc, \$40.
 R. Kohston v. Thomas Reid, \$34.
 W. Blais v. Ls. Lizotte, \$11.
 Tipograph & Co. v. Frank Barney, \$55.
 Jos. Marcell v. James Rowan, \$53.
 Merchants Coal Co. v. A. F. Dickson, \$6.
 Merchants Coal Co. v. W. Regan, \$17.
 Cohen Ltd v. Arthur Demers, \$8.

JUGEMENTS EN COUR SUPE-
RIEURE

J. Chanaine v. B. Hoffer et Max. Rosenfeld, Montréal, \$195.
 Lewis Bros. Ltd v. Ls. Hudon, N. D. du Ham, \$150.
 J. E. Manseau v. N. H. Poitras, Montréal, \$370.
 Patenaude & Co. v. Elie Cossette, Shawinigan Falls, \$288.
 Richard Corbelt Nuller v. J.L.Clermand, Montréal, \$100.
 J. E. Charbonneau v. Cyprien Mailhot, Montréal, \$106.
 R. McDonald v. R. Astley, Verdun, \$120.
 Flore Bérard v. Tancrede Denis, Montréal, \$530.
 Elz. Robillard v. Prosper Proulx, Les Cèdres, \$182.

Ad. Joncas v. A. E. Côté, Montréal, \$284.
 A. Desrosiers & Co. v. Alcide Riopel, Montréal, \$184.
 Couvrette Sauriol Ltd v. Jos. Juteau, Montréal, \$184.
 Chas. Poulla v. A. Chaussé, Montréal, \$105.
 Couvrette, Sauriol, Ltd. v. Roméo Thouin, Montréal, \$150.
 Commissaires d'Ecoles de Saint-Laurent v. Albert Labrèche, Montréal, \$41.
 Georgiana Gervais v. Jos. Galarneau, Montréal, 1re classe.
 Angelo Riccio v. Maria Girazla Morra, Montréal, 1re classe.
 J. Hodgson v. F. R. Sylvestre, Montréal, \$142.
 Max. Greenberg v. A. Sloves, Montréal, \$189.
 Gilbert Viau v. Jos. Duplessis, Montréal, \$115.
 Succession Mme Jos. Leman v. Albertine Charpentier, Montréal, \$815.
 Slava Shulman v. Jos. Pine Rotstein, Montréal, 4e classe.
 Commissaires d'Ecoles de la Paroisse Saint-Joseph v. Alex. Pirie, Montréal, \$3.
 Commission Scolaire de Saint-Lambert v. F. X. Lanthier, Montréal, \$3.
 A. Prevost v. Délla Gibeault, et Mme J. L'Ecuier, Montréal, \$9,641.
 Ville de Verdun v. D. Thuot, Montréal \$237.
 Banque Canadienne du Commerce v. Alfred Simard, Chambly Bassin, \$170

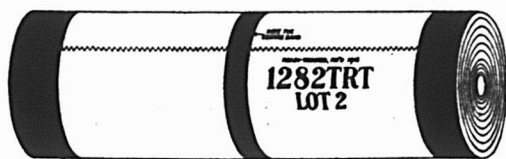
Papiers à Tapisser STAUTON

Avant que vous placiez votre commande de Papiers à Tapisser pour la prochaine saison, nous vous demandons d'examiner notre ligne.

Vous y trouverez une série de dessins exquis qui se vendront rapidement et qui augmenteront certainement les affaires et les profits du marchand.

On y remarque aussi une ligne importante de Papiers de 21 pouces, en dessins originaux d'une grande beauté artistique.

Avez-vous essayé les
Papiers "Tout rognés"
STAUNTON?



Ces papiers peuvent être posés instantanément sans le secours de ciseaux, de couteaux ou d'équerres. Ils sont faciles à poser et épargnent du temps et des difficultés dans le collage.

Attendez le voyageur de Stauntons avant de placer votre commande de Papier à Tapisser.

STAUNTONS LIMITED,
Manufacturiers de Papiers à Tapisser
TORONTO (Canada)

Donnez vos commandes *maintenant* pour les

TONDEUSES DE
PELOUSE

MAXWELL



Les Tondeuses de Pelouse "Maxwell" sont bien annoncées et font des clients satisfaits partout où elles sont vendues.

Elles sont les tondeuses les plus élégantes, les plus faciles à manoeuvrer que vous puissiez jamais avoir en mains—bien faites, fortes, légères à pousser et jolies coupeuses.

Faites en toutes grandeurs avec roues de 8 à 10 pouces et avec 3 ou 4 lames coupantes. C'est le moment de donner vos commandes pour le commerce de 1918. Les Tondeuses "Maxwell" signifient des profits faciles.

Ecrivez aujourd'hui pour avoir un catalogue.

MAXWELLS LIMITED

ST. MARY'S (ONT.)

(G)